

Lettre d'Etienne de Crouy-Chanel à Maurice Couve de Murville (La Haye, 3 mars 1962)

Légende: Le 3 mars 1962, Étienne de Crouy-Chanel, ambassadeur de France aux Pays-Bas, décrit à Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères, les raisons politiques du refus du Plan Fouchet par les gouvernements belges et néerlandais.

Source: Ministère des Affaires étrangères ; Commission de Publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume I: 1962, 1er janvier-30 juin. Paris: Imprimerie nationale, 1998. 717 p.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_d_etienne_de_crouy_chanel_a_maurice_couve_de_murville_la_haye_3_mars_1962-fr-791bc639-30e8-4bf9-a4a7-660a4ceee158.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2012

Lettre d'Etienne de Crouy-Chanel à Maurice Couve de Murville (La Haye, 3 mars 1962)

D. n° 332/EU.

La Haye, 3 mars 1962.

La dernière réunion des ministres des Affaires étrangères des Six à Luxembourg a été précédée, comme le sait le Département, par une visite-éclair de M. Spaak ¹ à La Haye, au cours de laquelle ont été arrêtés entre Belges et Néerlandais le scénario de leur intervention du lendemain et les bases d'une position commune.

Je rappelle brièvement cette position : tandis que M. Spaak se rallie plus fermement et plus nettement qu'auparavant à la thèse néerlandaise en faveur de l'adhésion de l'Angleterre au groupe des Six sur la base d'une organisation politique de structure étatique, les Hollandais soutiennent plus nettement et plus ouvertement qu'auparavant une formule supranationale pour la nouvelle organisation politique de l'Europe au cas où l'Angleterre ne devrait pas en faire partie. Le dilemme défini, ou l'Angleterre sans intégration ou les Six avec intégration, se présente désormais comme une proposition soutenue par les deux pays constituant, au sein des Six, une sorte d'axe Bruxelles-La Haye.

Cette proposition a le mérite de se présenter, au premier abord, sous un jour simple. Elle n'en éclaire cependant pas davantage, à la réflexion, la confusion qui règne dans le débat actuellement engagé entre les Six et ne résout pas les contradictions qui existent entre les thèses soutenues par les protagonistes en présence et leurs aspirations profondes, confusion et contradictions qui ne se retrouvent pas seulement, il faut bien le dire, dans les positions belge et hollandaise.

Il est donc intéressant d'essayer d'analyser ce que recouvre et signifie exactement cette conjonction belgo-néerlandaise.

Sur le plan tactique, il est hors de doute que, bien que cela n'ait pas été exprimé aussi nettement que l'an dernier, il y a là, après l'entrevue de Baden-Baden et l'accord réalisé entre Paris et Bonn, une réponse du berger à la bergère. Mais il y a sans doute plus que le désir d'une démonstration de solidarité à deux. Il est symptomatique que le but de l'accord est de refuser le compromis issu de l'entente franco-allemande, compromis qui, pourtant, dans la perspective intégrationniste, ouvre des possibilités pour l'avenir, et dans celle des amis de l'Angleterre, réserve ses chances à celle-ci. Tout se passe donc comme s'il s'agissait de rejeter une solution non sur ses mérites propres, mais parce qu'elle émane d'un accord franco-allemand, en d'autres termes de résister fermement à celui-ci.

Le Département connaît la position hollandaise sur ce point. On nous expose ici, avec diplomatie certes mais en termes néanmoins perceptibles, que si l'on est prêt à accepter le *leadership* de la France en Europe, on luttera par contre à toutes forces et avec ténacité contre une hégémonie franco-allemande. Aucune démonstration, aucune protestation n'ébranle nos interlocuteurs. Un seul argument paraît les faire quelque peu hésiter: c'est celui que force est bien de constater, malgré toute l'amitié qu'on peut avoir pour l'Angleterre, qu'à deux reprises, ses hésitations et ses incertitudes ont permis le déclenchement de deux conflits géants. Alors, réplique-t-on, formons un groupe compact et intégré, et on évoque, non sans nostalgie, la politique traditionnelle de la France consistant à grouper autour d'elle petits et moyens, et à tenir sa situation de grande puissance du suffrage de ceux-ci plutôt que de l'accord forcément réticent et jaloux de ses pairs.

Cette crainte de l'hégémonie franco-allemande, dont l'écho se retrouve jusqu'en Suisse, est une réaction essentiellement lotharingienne. Demeurée vive ici sous l'empire de souvenirs historiques anciens qui ont curieusement enjambé des événements beaucoup plus récents, elle est sans doute plus confuse bien que toujours sous-jacente en Belgique. Le fait nouveau est qu'elle semble avoir dominé chez M. Spaak les hésitations que provoquait en lui la crainte de voir la construction supranationale des Six minée par l'adhésion britannique. Certes, on peut chercher des nuances entre la position du Premier belge et celle de M. Luns ². S'ils calculent tous deux que leur opposition au compromis franco-allemand fera gagner du

temps, le Belge escompte vraisemblablement que le gain permettra d'attendre un assouplissement de la politique française, dans un sens favorable à une construction européenne intégrée, alors que le Hollandais espère un aboutissement des négociations avec l'Angleterre. Ces nuances, ce malentendu même, si l'on veut, entre les deux partenaires, sont probablement réels. Il n'en demeure pas moins que l'entente intervenue à La Haye revêt nettement le caractère d'une opposition systématique des deux pays à ce que la France et l'Allemagne décident en tête-à-tête. Elle tend à démontrer que Paris et Bonn, même d'accord, ne peuvent imposer leur volonté, et l'on ne voit pas bien ce qui pourrait, dans les conditions actuelles, la faire fléchir. Ni la réserve du Luxembourg beaucoup plus dépendant de la coopération franco-allemande, ni le ralliement de l'Italie ne paraîtraient susceptibles d'ébranler deux hommes, connus pour leur obstination et soutenus par une opinion publique aussi obstinée qu'eux. Même la démonstration de leur isolement face à leurs quatre autres partenaires ne les inciterait pas, j'en ai la conviction, à céder devant ce qu'ils considéreraient comme une manifestation de prépotence.

Certes, il y a sans doute moyen, avec du temps et des efforts, d'exploiter le malentendu latent entre La Haye et Bruxelles. M. Spaak a paru, dans le passé, sensible aux inconvénients que peut avoir sur les institutions des Six l'adhésion de l'Angleterre. S'il a surmonté ses préoccupations, cela ne signifie sans doute pas qu'elles ont disparu. Peut-être même escompte-t-il de son opposition quelques concessions en faveur de ses thèses européennes.

Ici, la position est plus complexe. En dehors de la conception politique d'équilibre européen qui fait souhaiter l'accession britannique au groupe des Six, il est certain que les milieux d'affaires et les grandes sociétés anglo-néerlandaises souhaitent adjoindre l'Angleterre et le groupe sterling au Marché commun pour étendre leur zone d'action et éviter de trancher des courants commerciaux traditionnels. Il ne s'en suit pas qu'ils veulent cette adhésion sans condition, bien au contraire. Les prétentions anglaises leur semblent nettement excessives et ils ne sont nullement disposés à payer la note: ils prétendent bien, au contraire, encaisser.

D'autre part, dans des domaines autres que l'union politique et l'adhésion de l'Angleterre, nos thèses et celles des Pays-Bas tendent à se rapprocher. Sur des sujets comme l'association des pays d'outre-mer, les produits tropicaux et les matières premières, la politique agricole, les relations de la C.E.E. avec l'extérieur, des échanges de vue bilatéraux ont lieu entre hauts fonctionnaires français et hollandais, voire entre ministres techniques. Je signale à ce propos le prix qu'on attachait ici aux relations personnelles qui s'étaient nouées entre M. Baumgartner ³ et M. Zijlstra ⁴ et l'intérêt qu'il y aurait à ce que M. Giscard d'Estaing ⁵ les reprît à son compte. Ces contacts ont eu des effets heureux, même lorsqu'ils n'ont pas encore réussi à rapprocher suffisamment les positions. Il semble, en particulier, que, du côté hollandais, on ait été heureusement surpris de constater que la France avait, sur les grands problèmes économiques mondiaux, des vues amples et souples, plus ouvertes que certaines conceptions britanniques. Cela incite à étudier nos thèses avec plus d'attention et de bonne volonté.

Il y a là des éléments favorables et qui peuvent être exploités.

C'est, bien entendu, sur un plan bilatéral qu'il conviendrait d'agir. Le développement des procédures communautaires a d'incontestables avantages et permet, comme M. Hallstein ⁶ le fait constamment remarquer, de gagner beaucoup de temps. Nombre de questions insolubles autrement peuvent être résolues de cette façon. Il y a cependant des affaires qui s'accommodent mieux d'un tête-à-tête et des explications qui ne peuvent guère se donner à six. De ce nombre paraît être, dans sa phase actuelle, le problème de l'union politique.

(Europe. Questions internationales européennes. Questions politiques. Union politique européenne. Commission d'études.)

1. Spaak (Paul-Henri), vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères belge.
2. Luns (Joseph), ministre néerlandais des Affaires étrangères.
3. Baumgartner (Wilfried), ministre français des Finances et des Affaires économiques, démissionnaire le 28 janvier.
4. Zijlstra (Dr Jelle), ministre des Finances néerlandais.
5. Giscard d'Estaing (Valéry), successeur de Wilfried Baumgartner au ministère des Finances.

6. Hallstein (Walter), président de la Commission exécutive du Marché commun.